

## **Ligne 18 du Grand Paris Express et préservation d'une agriculture durable**

### ***Appel des élus du Plateau de Saclay***

La préservation de l'agriculture du Plateau de Saclay représente un enjeu essentiel au développement durable du territoire, reconnu par la loi fondatrice de l'OIN. Tout en bâtissant le grand cluster scientifique sur des terres agricoles parmi les plus fertiles de France, l'Etat s'est engagé à assurer les conditions du maintien de l'activité agricole dans le long terme.

Aujourd'hui, on ne peut qu'exprimer un certain désarroi quant aux conditions d'implantation de la Ligne 18 sur le territoire. En effet, alors que des avancées importantes, notamment en termes de paysage, ont été obtenues avec l'indispensable abandon d'un viaduc à travers champs entre Saclay et Guyancourt, les conséquences pour l'agriculture sont alarmantes. Pourtant, les acteurs du territoire n'ont cessé d'alerter et de s'investir fortement dans de nombreuses réunions et étapes de concertation, afin de proposer, de façon constructive, des solutions qui permettent de minimiser les impacts de la ligne sur les terres agricoles et naturelles. Et si la proposition de la commission d'enquête n'est pas à la hauteur de nos attentes pour l'exploitabilité des parcelles, elle représente un compromis qui devrait permettre la poursuite de l'exploitation agricole du Plateau.

Depuis 2011, tous les grands arbitrages relatifs à la Ligne 18 avaient été pris sans tenir compte de la composante agricole du territoire. Le passage souterrain en tunnelier a été maintenu partout sauf sur le Plateau de Saclay. Des tranchées couvertes ont été prévues le long du Golf National, mais sont considérées comme trop onéreuses pour être envisageables sur les terres agricoles. Le projet de mise au sol, envisagé pour des questions paysagères et financières, laissait espérer une meilleure intégration de ces sujets mais, encore une fois, au terme de l'enquête publique, la dimension agricole a été sacrifiée.

Terre et Cité, la Chambre d'Agriculture et l'Agence des Espaces Verts avaient émis des alertes documentées sur ce sujet dès qu'elles ont été consultées. La commission d'enquête a, après consultation très large de tous les acteurs du territoire, fait part de la même préoccupation, en confirmant par ailleurs que des solutions existent et qu'elles doivent être intégrées au projet pour garantir son utilité publique. Elle a traduit ce constat en émettant une réserve formelle à son avis favorable au projet.

Balayant sans explication claire un compromis pourtant très dimensionnant pour les exploitations agricoles, la SGP a décidé de conforter un mode d'implantation qui porte une atteinte excessive à la viabilité de l'agriculture du territoire. Assumant son choix de ne pas suivre la réserve émise par la commission d'enquête, elle démontre une méthode de travail pour le moins étonnante : si la société chargée de construire le métro doit être écoutée dans ses expertises techniques, elle devrait entendre les démonstrations unanimes des professionnels de l'agriculture et, si elle veut vraiment considérer la problématique agricole, les intégrer au choix final.

Mais plutôt que de reprendre ce dossier avec les acteurs du territoire, la SGP a décidé de passer outre sans ménagement, et de considérer que la réserve exprimée ne doit pas être suivie.

On nous propose une réunion fin janvier pour discuter des raisons de ce choix, et nous apprenons le lendemain par voie de presse que les marchés de travaux sont lancés sur la version du projet dont l'utilité publique reste soumise à une réserve non prise en compte.

Le rapport coût avantage de la solution préconisée par la Commission d'enquête ne serait, d'après des analyses internes à la SGP, pas suffisant. Les quelques explications qui viennent d'être apportées, presque deux mois après l'annonce de la prise de décision, laissent pour le moins perplexe.

Pourquoi un tel mépris des acteurs du territoire, pourtant rassemblés de façon constructive pour trouver des solutions ? Terre et Cité rassemble les exploitants agricoles, toutes les communes et EPCI concernés, des associations, de nombreux membres de la société civile parmi lesquels des acteurs importants du cluster scientifique...

De combien parle-t-on ? Comment est déterminé ce rapport coût avantage ?

Sur le plan agricole, l'enjeu ne se résume pas à faire faire un détour de 170 m à un tracteur comme a pu le prétendre la SGP. De fait, le projet actuel implique :

- La création de deux îlots enclavés entre la RD36 et la L18, difficiles d'accès et dont la forme compliquera l'exploitation, voire rendra impossibles certaines évolutions ;
- Une rupture majeure des continuités nord-sud avec la disparition de l'ensemble des accès et traversées agricoles existants (les seuls passages possibles seront au niveau des axes routiers perpendiculaires).
- La fragmentation de plusieurs exploitations cultivant actuellement des terres situées de part et d'autre de la future ligne.

Des parcelles difficiles d'accès et difficilement exploitables privent les agriculteurs de leur plein potentiel agronomique (et donc économique). A terme, elles constituent un risque majeur d'apparition de délaissés.

Au total, ce sont près de 80 ha de terres agricoles situées au sud de la ligne qui se retrouveront coupées du reste du territoire par une barrière pratiquement infranchissable comparable à une ligne à grande vitesse en termes de rupture des continuités (la construction de LGV font d'ailleurs en contexte rural l'objet d'attentes reconfigurations foncières).

La survie des systèmes agricoles est similaire à celle des écosystèmes naturels : il y a des seuils de contrainte à ne pas dépasser sans risquer un effondrement complet du système. Ce seuil a été estimé autour de 2300 ha pour le Plateau de Saclay au cours des travaux et discussions menées dans le cadre de la création de la ZPNAF (actuellement 2354 ha sur le Plateau). Si le risque que nous soulevons venait à se confirmer et que ces 80 ha étaient perdus, on descendrait donc sous cette ligne rouge qui a pourtant guidé la mise en place de la ZPNAF.

L'esprit même de la ZPNAF était de sécuriser sur le très long terme la présence de l'agriculture sur notre territoire, car nous connaissons trop bien le prix de l'incertitude. L'agriculture se joue sur le temps long, dans une succession d'investissements qui sous-tendent une vision de long terme. Ne sachant pas ce qu'il va advenir des terres, les agriculteurs ne les amendent plus de la même manière, ils ne développent pas les infrastructures agro-écologiques ou les offres de proximité qui font la

richesse de notre territoire. D'ores et déjà, des porteurs de projet sérieux se détournent du Plateau de Saclay en raison de l'incertitude créée par les modalités d'implantation de la Ligne 18 sur cette zone. Comment gérer sereinement les transmissions prochaines des grandes fermes emblématiques de notre territoire si nous ne pouvons apporter de vision claire à leurs potentiels repreneurs? Quel coût pour les collectivités s'il faut relancer à coup de subventions publiques la remise en cultures de dizaines d'hectares tombés en désuétude dans les années à venir? A l'heure des grands défis environnementaux, est-il encore besoin de rappeler la valeur de terres agricoles d'une telle qualité agronomique et ne nécessitant pas, ou peu, d'irrigation des cultures ?

L'option alternative proposée par Terre et Cité a déjà été revue significativement à la baisse par la commission d'enquête dans sa réserve. Il ne serait pas raisonnable de faire le compromis de trop.

Alors que le coût pour le territoire risque d'être très élevé, les inconvénients listés par la SGP concernant cette proposition sont pour la plupart largement discutables, à commencer par les problématiques hydrauliques largement relativisées par le SIAVB, non consulté malgré son expertise reconnue. Certains représentants de la SGP ont fini par le dire : il s'agit avant tout d'une question de coût.

On peut tout à fait entendre cet argument mais pour bien le traiter il faudrait commencer par le reconnaître. On nous annonce aujourd'hui un surcoût de 35 millions d'euros. Ce chiffrage, légèrement supérieur au coût annoncé d'un passage en viaduc, est en incohérence totale avec les chiffres transmis par la SGP dans le cadre de l'enquête publique l'été dernier.

Si la somme est importante, elle doit aussi être mise en regard des impacts et du coût d'ensemble. Et puisque le calendrier et les coûts sont au cœur des préoccupations de la SGP, quelle logique y a-t-il à s'engager dans la voie d'une déclaration d'utilité publique fragile juridiquement (ne pas tenir compte d'une réserve peut conduire à la faire tomber), au risque de la perdre et de se retrouver avec la seule déclaration d'utilité publique pour le viaduc ( au moins 30 millions supplémentaires par rapport à la mise au sol prévue aujourd'hui par la SGP)... donc au final une économie de seulement 5 millions d'euros avec un coup terrible porté au territoire, du point de vue de l'acceptabilité du projet, de l'activité agricole...

Entendre la demande de la commission d'enquête permettrait le maintien de l'agriculture du Plateau et la sécurité juridique de la mise au sol.

C'est pour cela que nous ne comprenons pas le raisonnement et les choix abrupts de la SGP, c'est pour cela que nous revenons vers vous pour en parler et solliciter votre soutien face à ce qui est en train de se dérouler sur le Plateau de Saclay.